



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 212/2023  
SÉANCE N° 10 DU 4 DÉCEMBRE 2023

### TERRE DE JEUX 2024 – ORGANISATION ULTRA TRAIL LA MAYENNE – DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION LE SON DE VIE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 15), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 40), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, vice-présidents, David Cardoso, membre du bureau.

#### Était représenté

Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 6 décembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

TERRE DE JEUX 2024 – ORGANISATION ULTRA TRAIL LA MAYENNE –  
DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION LE SON DE VIE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant l'organisation, par l'association Le Son de Vie, de l'ultra-trail, dont le circuit empruntera le territoire communautaire tout le long de la Mayenne,

Que ces événements remplissent les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat 2023 à conclure avec l'association Le Son de Vie.

**Article 2**

Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 1 200 €, est attribuée à l'association Le Son de Vie et sera prélevée sur la ligne " Actions Terre de Jeux 2024".

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault